



A notre camarade
Laurence qui nous a
quitté le 9 mars



Con sidérations

La direction générale a présenté son projet de règlement intérieur comportant des dispositions qui ouvrent la porte à des dérives subjectives, autoritaires voire moralisatrices qui n'ont pas lieu être imposées au Personnel de Pôle emploi dans le cadre de ses activités professionnelles.

C'est le cas des injonctions suivantes:

" Tout agent de Pôle emploi dans le cadre de ses activités professionnelles ... est tenu :

- de respecter les instructions données par ses supérieurs hiérarchiques ou par tout membre de la direction...
- de faire preuve de probité...
- de porter une tenue vestimentaire décente, propre et correcte ..."

Malgré les nombreuses interventions des représentants du Personnel, la DG s'autorise également à procéder à des contrôles occultes sur les activités des agents refusant de les informer quant aux contrôles qu'elle opère sur leurs données individuelles.

Pour la CGT, tout démontre qu'au delà des propos lénifiants sur le pari de la confiance, il faut comprendre que l'agent doit faire confiance à Pôle emploi, mais que Pôle emploi ne fait pas confiance aux agents !

Ce sont nos luttes qui ont construit nos droits. Rejoignez-nous !

CéG&Tisez-vous !

MEGALO POLE Mars 2015



Souvenez-vous

" Le combat de 2012, c'est de préserver le principe du repos dominical, c'est-à-dire de permettre aux travailleurs de consacrer un jour de leur semaine à leur famille, au sport, à la culture, à la liberté. Et j'y veillerai ! "
F.Hollande (Président amnésique)-avril 2012-Lille

Pour la **CGT**, c'est une forme de " vandalisme social " que de vouloir casser le repos dominical qui est structurant socialement, tant pour la famille que la vie citoyenne, les loisirs, la vie associative, culturelle, sportive, etc. Le vrai progrès serait plutôt d'imposer 2 jours de repos hebdomadaires pour tous. Pas de supprimer le seul qui existe !!!

Paroles d'agent

" Aujourd'hui, la rentabilité se fait sur l'organisation du travail, demain ce sera sur les Personnels de Pôle emploi. "

Une bataille gagnée pour les CDD

En février dernier, les délégués du Personnel **CGT** ont interpellé la direction sur la portabilité de la mutuelle et/ou prévoyance des CDD.

Jusqu'à présent, elle les obligeait à prendre une décision de renonciation et/ou de maintien à ce dispositif dès le 1^{er} jour de leur contrat, et ce, en totale contradiction avec la législation du travail. En effet, cela doit être fait au plus tôt le lendemain de la fin du contrat. Surprise par ce procédé, l'inspection du travail a confirmé qu' "il est tout à fait abusif que votre employeur demande à un CDD dès son embauche de prendre une décision sur la portabilité ".

Lors de la réunion du mois de mars, les délégués **CGT**, ne lâchant pas l'affaire, ont exigé de la direction qu'elle adresse un courrier rectificatif aux collègues qui y auraient renoncé.

Consciente qu'elle n'est pas dans les clous, elle a accepté de revoir sa copie et va modifier le " kit " remis aux CDD entrants pour informer et non pas imposer la portabilité. Elle promet de rédiger un courrier à l'attention des collègues concernés pour les informer de la nullité de leur renonciation et/ou de maintien au dispositif.

Grâce à la **CGT**, une injustice a été réparée et nos collègues en CDD pourront bénéficier de leurs droits. Nous vérifierons que l'établissement tient ses engagements et invitons celles et ceux qui ne recevront pas ledit courrier à nous contacter.

Oui, les délégués CGT sont tenaces et oui, ils défendent les intérêts de tous les Personnels.